

DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE MONT  
DE MARSAN  
COMMUNE DE BANOS

Nombre de conseillers élus :  
11

Conseillers en fonction :  
11

Conseillers présents et  
représentés :  
9

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 02 mai 2024**

Sous la présidence de Monsieur LAPORTE Jean-Louis,

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. LALANNE Romain, Mme CAZAUBON Isabelle, M. LAPORTE Aurélien, M. DANDY Jérôme, M. REDON Jean-Louis, Mme TAUZIN-DAUGA Magali, Mme BRETHERS Caroline, Mme CABRERA Maryline

Excusés : M. CAUBRAQUE Bertrand, Mme LARRAZET Marina

Secrétaire de séance : M. LALANNE Romain

**Date de convocation : 19 avril 2024**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2024**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024.

**DCM 2024 14 : DEMANDE SUBVENTION FEC 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est dans leurs attributions de veiller à l'entretien du patrimoine bâti communal, et qu'à ce sujet il devient nécessaire d'entreprendre des travaux d'amélioration sur les bâtiments communaux. Il propose au Conseil Municipal de demander l'attribution de la subvention FEC 2024 pour financer en partie ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander la subvention du FEC 2024 pour ces travaux et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Réception en préfecture le : 31/05/2024*

**DCM 2024 15 : DEMANDE SUBVENTION CAF 2024**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été voté au budget de la commune 2024 des travaux d'amélioration de l'aire de jeux pour enfants située à côté de la salle polyvalente en la dotant notamment de nouveaux éléments.

Il propose au Conseil Municipal de demander l'attribution d'une subvention à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour financer en partie ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander une subvention à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Réception en préfecture le : 31/05/2024*

**DCM 2024 16 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (article L332.23 1° du code général de la fonction publique)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service secrétariat de mairie du 19 juin au 30 septembre 2024.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**VU** le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

***Après en avoir délibéré, DÉCIDE :***

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 17h/semaine d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe emploi de la catégorie hiérarchique C, du 19 juin au 30 septembre 2024, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service secrétariat de mairie,
- que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : secrétariat de Mairie
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur l'indice brut 473 correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Réception en préfecture le : 21/06/2024

#### **ORGANISATION DES COMMISSIONS :**

- **Travaux / Bâtiments**  
Isabelle CAZAUBON (responsable), Caroline BRÈTHES, Jérôme DANDY, Jean-Louis REDON
- **Voirie / Aménagement de l'espace**  
Isabelle CAZAUBON (responsable), Caroline BRÈTHES, Romain LALANNE, Aurélien LAPORTE, Marina LARRAZET
- **Eau**  
Caroline BRÈTHES, Jérôme DANDY, Aurélien LAPORTE, Magali TAUZIN-DAUGA
- **Finances**  
Isabelle CAZAUBON, Bertrand CAUBRAQUE, Romain LALANNE (responsable), Aurélien LAPORTE
- **Urbanisme / PLUI**  
Isabelle CAZAUBON, Romain LALANNE, Marina LARRAZET
- **Information / Communication**  
Gestion du site Internet et de l'application Intramuros par Stéphanie BARBE
- **Associations / Fêtes et cérémonies**  
Caroline BRÈTHES, Romain LALANNE, Aurélien LAPORTE, Marina LARRAZET
- **Plan Communal de Sauvegarde**  
Bertrand CAUBRAQUE, Romain LALANNE, Aurélien LAPORTE, Marina LARRAZET

#### **DIVERS :**

- PLUI Chalosse Tursan : présentation le 30 mai 2024 à Hagetmau de la carte future zones constructibles dans le bourg et proche bourg
- Célébration du 08 mai : cérémonie puis vin d'honneur dans la cour de l'école, la salle polyvalente étant occupée par la manifestation « Vintage sur la colline ».
- Proposition d'organiser la journée citoyenne le samedi 12 octobre 2024, la commission concernée se réunira
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024, le tableau de permanence sera envoyé prochainement, le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

Table des délibérations de la séance du 02 mai 2024

**2024 14 – Demande de subvention FEC 2024**

**2024 15 – Demande de subvention CAF 2024**

**2024 16 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L332.23 1° du code général de la fonction publique)**

<b><u>NOM – Prénom</u></b>	<b><u>Signature</u></b>
LAPORTE Jean-Louis, Maire	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	Excusé
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
CABRERA Maryline	
LARRAZET Marina	Excusée
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	